

## La mutation dans mes rêves!!

Par **bour1**, le **10/04/2007** à **21:46**

salut a tous, voila mon petit souci, cela fait 1 mois que j'ai fait une demande de mutation à mon patron d'abord verbale puis par courrier après discussion(courrier posé sur son bureau car il été absent ce jour là) pour le nord de la france dans la meme boîte car un de mes parents a de gros problèmes de santé **cry**; depuis ce temps, rien **evil**; à chaque fois que je lui pose une question sur cette dernière, ses réponses sont évasives, à base de ouai ça va se faire...le directeur de la base doit m'appeler..., j'ai pas le temps de te parler... bref rien de concret, j'ai vraiment l'impression qu'il se fout de moi et surtout de ma demande **x**, je voudrais savoir si il y avait quelque chose à faire ou à dire pour que cette demande soit vraiment prise en compte car je n'ai plus du tout la tête à bosser, je m'inquiète trop pour mon parent car il est âgé, seul et je n'ai aucun moyen de communiquer avec, si il ya un ou des recours je voudrais savoir lesquels car la je suis un peu énervé et je ne voudrais pas perdre mon boulot **twisted**.  
Merci d'avance pour vos réponses **wink**.

Par **Camille**, le **11/04/2007** à **11:06**

Bonjour,

[quote="bour1":l14xg9vd]

la je suis un peu énervé et je ne voudrais pas perdre mon boulot **twisted**.

[/quote:l14xg9vd]

Quoi vous dire ? Sinon que, à moins que vous ne fassiez partie de ces professions protégées pour lesquelles la mutation est un droit, mieux vaut ne pas vous énerver si vous voulez conserver votre boulot.

En règle générale, la mutation n'est pas un droit et, quand bien même un patron accèderait à une telle demande, un délai de plusieurs mois n'a rien d'extraordinaire et on ne peut rien faire, légalement, contre un patron qui donnerait l'impression de ne pas en faire sa priorité numéro un.

Si, en plus, vous l'énervez, il pourrait très bien "vous envoyer promener".

D'autant plus que le motif étant d'ordre privé, votre employeur n'a aucune obligation de le prendre en charge.

Bon à savoir : pour le motif que vous invoquez, même les Assedic ne vous prendraient pas en charge si vous étiez amené à démissionner pour ce motif.

Donc, à part le tact et la diplomatie...

Par **bour1**, le **11/04/2007** à **22:21**

ok,mais un patron est quand meme un etre humain, si pour lui la raison que j'invoque dans cette demande le laisse de marbre, c'est que pour lui, moi meme je ne suis rien, juste un pion, mais bon, je m'arrete là sinon demain j'y suis encore, je vais essayer de faire de mon mieux. Merci pour la réponse

Par **Camille**, le **12/04/2007** à **21:39**

Bonsoir,

Euh... oui, je vous suis très bien, mais, dans votre premier message, vous parliez de "recours" possibles à une attitude jugée désinvolte. J'avais compris que vous parliez d'actions que la loi républicaine pouvait vous autoriser. Si, maintenant, vous abordez le problème de l'être humain qui se cache derrière un patron, là ce serait plutôt le domaine de Monsieur le curé ou, si vous n'y croyez pas, d'un marabout (vous savez, celui qui plante des petites

épingles dans une poupée censée symboliser votre patron...). Image not found or type unknown